

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 novembre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1552)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 256

présenté par

Mme Fraysse, M. Asensi, M. Azerot, Mme Bello, M. Bocquet, Mme Buffet, M. Candelier,
M. Carvalho, M. Charroux, M. Chassaigne, M. Dolez, M. Marie-Jeanne, M. Nilor, M. Sansu et
M. Serville

ARTICLE 34

À l'alinéa 1, après le mot :

« chronique »,

insérer les mots :

« ou de diabète ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à étendre l'expérimentation prévue aux malades souffrant de diabète.